



# Conseil d'administration

340<sup>e</sup> session, Genève, octobre-novembre 2020

Section de l'élaboration des politiques

POL

Segment de la coopération pour le développement

**Date:** 7 octobre 2020

**Original:** anglais

Cinquième question à l'ordre du jour

## Programme renforcé de coopération pour le développement en faveur des territoires arabes occupés

### Objet du document

Le présent document rend compte des progrès réalisés et des activités que le BIT prévoit d'entreprendre dans le cadre de son programme de coopération pour le développement en faveur des territoires arabes occupés. Il met en évidence les activités que le Bureau mène actuellement pour améliorer la situation des travailleurs et remédier aux principaux problèmes auxquels ils doivent faire face.

Au vu de la détérioration de la situation du marché du travail dans les territoires arabes occupés, exacerbée par les effets de la pandémie de COVID-19, le Conseil d'administration est invité à: i) aider le Bureau à continuer de faire progresser la mise en œuvre de l'Agenda du travail décent et la justice sociale en faveur du peuple palestinien; ii) prendre acte des avancées réalisées depuis la publication du dernier rapport ainsi que des efforts notables déployés par les mandants tripartites pour ce qui est de maintenir le dialogue social au cœur de l'action face au COVID-19; iii) prendre note de la nécessité urgente d'élargir et de diversifier l'aide au développement en faveur des Palestiniens et des Palestiniennes, en particulier des jeunes, afin d'améliorer leur situation sur le marché de l'emploi.

**Objectif stratégique pertinent:** Aucun.

**Principal résultat:** Aucun.

**Incidences sur le plan des politiques:** Aucune.

**Incidences juridiques:** Aucune.

**Incidences financières:** Aucune.

**Suivi nécessaire:** Aucun.

**Unité auteur:** Bureau régional de l'OIT pour les États arabes (BR-États arabes).

**Documents connexes:** [GB.337/POL/4](#); [ILC.109/DG/APP](#).

## ► I. Contexte

---

1. Le présent document rend compte des progrès réalisés et des activités que le BIT prévoit d'entreprendre dans le cadre de son programme de coopération pour le développement en faveur des territoires arabes occupés. Il fait le point sur les principaux résultats obtenus par le Bureau dans le territoire palestinien occupé au titre de son deuxième Programme palestinien de promotion du travail décent (2018-2022), l'accent étant mis sur les changements et problèmes les plus importants constatés sur le marché du travail palestinien depuis la publication du dernier rapport. Il montre aussi que les travaux menés par le BIT dans le territoire palestinien occupé sont bien alignés sur les cadres adoptés à l'échelle du système des Nations Unies et par l'équipe de pays des Nations Unies.
2. Au cours de la période considérée, le monde du travail a été profondément bouleversé par la pandémie de COVID-19. Outre un problème de santé publique, celle-ci est devenue une crise économique mondiale et a provoqué un choc terrible sur le marché du travail. L'économie palestinienne, déjà paralysée par l'occupation et par un marché du travail caractérisé par un faible taux d'activité, un chômage élevé et une sous-utilisation généralisée de la main-d'œuvre, est fortement désavantagée face à la crise et à ses conséquences. Le bien-être de la population, l'emploi et les moyens d'existence sont menacés et les inégalités existantes risquent de s'aggraver encore. La jeunesse est particulièrement touchée, comme en témoigne le nombre élevé de jeunes Palestiniens et Palestiniennes qui ne sont ni scolarisés, ni en formation, ni en emploi <sup>1</sup>.
3. La situation à Gaza est encore plus préoccupante: le chômage, qui ne cesse de grimper, a atteint 49 pour cent au deuxième trimestre de 2020 <sup>2</sup> et le taux d'activité est extrêmement bas chez les femmes et chez les jeunes. Le plus inquiétant est que la quasi-totalité des jeunes femmes (neuf sur dix) qui participent au marché du travail gazaoui sont au chômage et que les deux tiers environ des femmes et des jeunes actifs sont en recherche d'emploi <sup>3</sup>.
4. Depuis le début de mars 2020, le territoire palestinien occupé vit sous le régime de l'état d'urgence. Un ensemble complet de mesures strictes d'isolement et de prévention a été mis en place, si bien que la plupart des entreprises peinent à poursuivre leurs activités, ce qui entraîne un risque imminent de chute nette de leurs bénéfices, d'augmentation du nombre de faillites et de destruction de nombreux emplois. Ce risque est particulièrement élevé pour les petites entreprises et les secteurs les plus touchés par le confinement, notamment le secteur de l'hôtellerie <sup>4</sup>.
5. Près de 37 000 établissements sis dans le territoire palestinien occupé ont dû fermer pendant l'épisode de confinement, qui a été l'un des plus longs du monde. D'après le Bureau central palestinien de statistique (PCBS), le taux de chômage a atteint 27 pour cent au deuxième trimestre de 2020 <sup>5</sup>, contre 25 pour cent en 2019. En outre, plus de la

---

<sup>1</sup> BIT, *La situation des travailleurs des territoires arabes occupés*, ILC.109/DG/APP, 2020.

<sup>2</sup> PCBS, Labour Force Survey (April-June, 2020) Round (Q2/2020).

<sup>3</sup> ILC.109/DG/APP.

<sup>4</sup> BIT, *Le COVID-19 et le monde du travail: Répercussions et réponses*, Observatoire de l'OIT, 1<sup>re</sup> édition, mars 2020.

<sup>5</sup> PCBS, Labour Force Survey (Q2/2020).

moitié des travailleurs ont un emploi informel, sous une forme ou sous une autre, et de nombreux emplois sont financés par des donateurs extérieurs <sup>6</sup>, de sorte que la majorité des travailleurs, ignorant s'ils pourront s'assurer un revenu pendant et après la pandémie, se trouvent dans une situation de grande vulnérabilité <sup>7</sup>.

6. Le BIT a mené récemment une étude sur les effets de la pandémie de COVID-19 sur le marché du travail palestinien, en s'appuyant sur un modèle prévisionnel dans lequel deux scénarios de confinement, d'une durée de quatre mois pour le premier et de six mois pour le second, ont été retenus. Selon les estimations ainsi obtenues, le produit intérieur brut réel baisserait de 6,4 pour cent par rapport à 2019 dans le premier cas et de 10,8 pour cent dans le second, tandis que le taux de chômage devrait s'établir en 2020 à 31,7 pour cent ou à 33,8 pour cent, selon l'hypothèse envisagée <sup>8</sup>.
7. Du fait des incidences sur l'emploi, les salaires devraient diminuer en 2020. On s'attend ainsi à ce que les travailleurs de tous les secteurs, à l'exception de celui des technologies de l'information et de la communication, gagnent en moyenne 2,1 pour cent de moins dans le cas où le confinement durerait quatre mois, et 2,8 pour cent de moins dans le cas où il en durerait six <sup>9</sup>. Les femmes devraient être touchées de façon disproportionnée.
8. Le dialogue social a joué un rôle essentiel dans la recherche de solutions permettant de protéger les travailleurs et de fournir une bouée de sauvetage aux entreprises, dans un contexte économique grevé depuis longtemps par le chômage et une croissance au point mort. Un accord tripartite adopté en mars 2020 par le ministère du Travail et les partenaires sociaux a autorisé les employeurs à ne verser aux travailleurs que la moitié des salaires qui leur étaient dûs aux mois de mars et d'avril, l'autre moitié devant être versée à la fin de la crise. Les petites entreprises – qui constituent l'écrasante majorité des entreprises palestiniennes – se sont battues pour parvenir à s'acquitter de leurs obligations et risquent fort de devoir suspendre le versement des salaires, voire de licencier.
9. Le plan d'intervention d'urgence élaboré par le ministère du Travail avec l'appui du BIT préconise une réponse rapide, dans le cadre de laquelle les efforts de l'Autorité palestinienne seraient axés sur l'atténuation des conséquences négatives de la pandémie. Soulignant qu'il importe d'améliorer le dialogue social tripartite et les relations de travail, ce plan insiste aussi sur la nécessité de sensibiliser les travailleurs palestiniens aux mesures de prévention et d'atténuation des risques liés au COVID-19, ainsi que sur la nécessité primordiale de protéger les revenus des travailleurs et de garantir la continuité des activités.
10. La solidarité entre l'Autorité palestinienne, le secteur privé et la Fédération générale des syndicats de Palestine (PGFTU) a été renforcée par la création d'un fonds visant à fournir un complément de revenu aux travailleurs vulnérables. C'est ainsi que, en mai 2020,

---

<sup>6</sup> ILC.109/DG/APP.

<sup>7</sup> PCBS, «On the Occasion of the International Workers' Day, H.E. Dr. Ola Awad, President of PCBS, Presents the Current Status of the Palestinian Labour Force», 30 avril 2020.

<sup>8</sup> BIT, «Impact of COVID-19 Pandemic on the Labour Market in the Occupied Palestinian Territory: A Forecasting Model Assessment», à paraître, 2020.

<sup>9</sup> BIT, «Impact of COVID-19».

quelque 40 000 personnes ont reçu un versement unique de 700 nouveaux shekels israéliens<sup>10</sup>.

11. L'équipe de pays des Nations Unies a élaboré, en se fondant sur le Cadre des Nations Unies pour la réponse socio-économique immédiate à la COVID-19, un plan de réponse destiné à appuyer les efforts de l'Autorité palestinienne visant à favoriser la reprise socio-économique à court et à moyen terme. Ce plan constitue un cadre dans lequel seront organisées les activités de développement que mènera l'équipe de pays au cours des douze à dix-huit prochains mois afin de répondre spécifiquement à la pandémie de COVID-19, sans perdre de vue les conséquences à plus long terme de la crise. En tant qu'institution responsable de l'objectif de développement durable n° 8 (Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous), l'OIT a apporté d'importantes contributions au plan de réponse socio-économique et s'est appuyée sur le Plan d'intervention d'urgence, établi en collaboration étroite avec le ministère du Travail et les partenaires sociaux, pour proposer des interventions.
12. Dans son rapport annuel sur la situation des travailleurs dans les territoires arabes occupés, le Directeur général a souligné que le marché du travail palestinien, caractérisé par un chômage endémique et une protection défaillante et dont les jeunes étaient de plus en plus exclus, continuait de renvoyer une image assez sombre. Il a attiré l'attention sur la situation à Gaza, rappelant que les emplois et l'ensemble des moyens de subsistance sont devenus rares, que la population perd de plus en plus espoir et que l'enclave survit toujours grâce à l'aide humanitaire<sup>11</sup>. Si les difficultés auxquelles doit faire face le marché du travail palestinien ne sont pas surmontées de façon juste et adaptée, le taux de chômage risque de continuer à grimper – en touchant les femmes et les jeunes de façon disproportionnée –, tout comme le taux de dépendance et le taux de pauvreté.

## ► II. Progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme et l'établissement de partenariats

---

13. La période considérée tombe à mi-parcours de la mise en œuvre du deuxième Programme palestinien de promotion du travail décent (2018-2022) et du Programme politique national pour la période 2017-2022. À la fin de 2019, le cabinet du Premier ministre a conduit un examen à mi-parcours dudit programme national ainsi que des stratégies sectorielles qui en découlent, guidé par une approche sectorielle du développement et par une volonté de favoriser les réformes structurelles grâce à la spécialisation des régions par secteur économique clé<sup>12</sup>. C'est pourquoi le BIT aide le ministère du Travail à examiner la Stratégie sectorielle pour le travail 2017-2022 et la stratégie sous-sectorielle relative aux coopératives ainsi qu'à mettre la dernière main à la stratégie nationale de l'emploi. Il prévoit également de lancer des consultations tripartites aux fins de la révision du programme de promotion du travail décent, le but étant de l'aligner encore davantage sur les stratégies nationales révisées et d'y intégrer les nouveaux besoins du marché du travail tels qu'énoncés dans le plan d'intervention

---

<sup>10</sup> Ministère du Travail, communiqué de presse, 23 mai 2020.

<sup>11</sup> ILC.109/DG/APP.

<sup>12</sup> ILC.109/DG/APP.

du ministère du Travail et dans le plan de l'équipe de pays des Nations Unies pour une réponse du système de développement au COVID-19.

- 14.** Le programme actuel du BIT en matière de coopération pour le développement en faveur du territoire palestinien occupé consiste en un portefeuille d'activités doté de ressources s'élevant à environ 6,2 millions de dollars des États-Unis <sup>13</sup> et réparties comme suit: 52 pour cent, soit la majeure partie, sont alloués au domaine prioritaire 2 du programme de promotion du travail décent (renforcer la gouvernance du travail et la réalisation des principes et droits fondamentaux au travail), 39 pour cent au domaine prioritaire 3 (appuyer l'élaboration et la mise en œuvre du système palestinien de sécurité sociale et l'extension de la protection sociale à tous) et 9 pour cent au domaine prioritaire 1 (améliorer l'accès des Palestiniennes et des Palestiniens à l'emploi et aux moyens de subsistance).
- 15.** Le portefeuille des activités de coopération pour le développement prévu par l'OIT en faveur du territoire palestinien occupé est le résultat d'efforts considérables visant à mobiliser des fonds et tirer parti de nouveaux partenariats, notamment grâce aux ressources importantes du compte supplémentaire du budget ordinaire (CSBO) qui sont allouées au territoire palestinien occupé. Le CSBO a ainsi apporté une contribution essentielle aux activités que le BIT a menées pour appuyer les réformes de la protection sociale et améliorer l'efficacité de l'administration du travail.
- 16.** Comme chaque année, le gouvernement du Koweït a versé une contribution au programme de promotion du travail décent, d'un montant de 500 000 dollars É.-U. De plus, un programme commun d'une valeur totale de 2 millions de dollars É.-U (dont près de 700 000 dollars É.-U apportés par l'OIT) financé par le fonds d'affectation spéciale pluripartenaire et mis en œuvre par le BIT, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Programme alimentaire mondial (PAM) a été officiellement lancé en 2020 <sup>14</sup>. Ce programme, qui vise à mettre en place des socles de protection sociale durables pour les personnes handicapées et les personnes âgées, fera fond sur les conclusions découlant de l'évaluation du régime de protection sociale dans le territoire palestinien occupé menée par le BIT et renforcera les recommandations qui en sont issues ainsi que la méthode de ciblage et les options d'établissement des coûts relatifs aux prestations de vieillesse et d'invalidité.
- 17.** En septembre 2020, l'OIT et la Direction générale de la coopération au développement du ministère italien des Affaires étrangères et de la Coopération internationale ont signé un accord de partage des coûts d'un montant de 1,5 million d'euros, destiné à appuyer les coopératives et l'entrepreneuriat social dans le territoire palestinien occupé. Le programme en question vise à améliorer l'accès des Palestiniennes et des Palestiniens à l'emploi et aux moyens de subsistance en mettant en place un cadre institutionnel et réglementaire propice au développement de coopératives autonomes, y compris sur le plan économique.
- 18.** En outre, le Programme des Nations Unies pour le développement, le BIT et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel ont publié une note de synthèse sur le soutien à apporter aux micro, petites et moyennes entreprises pour les aider à faire face au COVID-19 et à se relever, qui a fait l'objet d'une demande de financement au titre du Fonds d'affectation spéciale multipartenaires des Nations Unies pour l'action face à la COVID-19 et pour le relèvement. Cette note est alignée sur le plan

---

<sup>13</sup> Les chiffres correspondent aux activités approuvées en septembre 2020.

<sup>14</sup> Les chiffres correspondent aux activités approuvées en septembre 2020.

de l'équipe de pays des Nations Unies pour une réponse du système de développement au COVID-19 <sup>15</sup> et appuie le plan de reprise socio-économique de l'Autorité palestinienne <sup>16</sup>.

19. De plus, l'OIT collabore étroitement avec l'équipe de pays en vue de renforcer le lien entre action humanitaire, développement et consolidation de la paix dans le territoire afin que les organismes de développement et les organismes humanitaires disposent d'un point de référence commun. L'objectif est de fournir aux partenaires d'exécution et de financement des programmes d'action humanitaire, de développement et de consolidation de la paix fondés sur les faits et des possibilités de financement en commun permettant d'obtenir des résultats plus durables. L'OIT veillera à ce que l'Agenda du travail décent, la Déclaration du centenaire de l'OIT sur l'avenir du travail, le cadre stratégique de l'action face au COVID-19 et les priorités et besoins de ses mandants y soient bien pris en compte.
20. Depuis 1995, l'OIT a un représentant à Jérusalem, dont le bureau compte quatre fonctionnaires émergeant au budget ordinaire et est appuyé par le Bureau régional pour les États arabes. Quatre fonctionnaires affectés à la coopération pour le développement ont été recrutés et chargés d'apporter un appui aux activités menées dans les domaines de l'égalité entre hommes et femmes, de la coopération au service du développement et de la protection sociale, qui s'intensifient.

### ► III. Examen des progrès réalisés et des résultats obtenus dans les principaux domaines d'activité

---

#### 1. Améliorer l'accès des Palestiniennes et des Palestiniens à l'emploi et aux moyens de subsistance

21. L'OIT a poursuivi ses efforts visant à renforcer les capacités du ministère du Travail et des partenaires sociaux afin qu'ils parviennent à mieux analyser le marché du travail et à planifier de manière adaptée et cohérente des politiques qui favorisent la création d'emplois durables et inclusifs. Sous la présidence du ministre du Travail, l'équipe nationale constituée en octobre 2019 a dirigé l'élaboration de la stratégie nationale de l'emploi. Pour ce faire, elle a bénéficié de l'appui technique du BIT et s'est appuyée sur les recommandations stratégiques formulées à l'issue de l'étude diagnostique sur l'emploi réalisée par le Bureau en 2018-19. Depuis qu'elle a été constituée, l'équipe a mené de très larges consultations; elle devrait mettre la dernière main à la stratégie d'ici la fin de l'année 2020.
22. Les services publics de l'emploi joueront un rôle décisif dans la mise en œuvre de la stratégie nationale pour l'emploi. C'est pourquoi, à la fin de 2019, le BIT a entrepris de réaliser une évaluation de référence des services publics de l'emploi dans le territoire palestinien occupé. Une fois cette évaluation achevée, les résultats et recommandations qui en seront issus serviront à éclairer l'élaboration d'un plan stratégique visant à

---

<sup>15</sup> Groupe des Nations Unies pour le développement durable, *UNCT COVID-19 Development System Response Plan*.

<sup>16</sup> Programme des Nations Unies pour le développement, BIT et Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, «Adapting to COVID-19 and Building Back Better: Enhancing MSMEs' Recovery and Resilience in Palestine», non publié.

moderniser ces services et à renforcer leurs capacités afin que les personnes en recherche d'emploi puissent avoir accès à une aide de qualité.

23. Après que les conclusions de l'étude du BIT sur le salaire minimum dans le territoire palestinien occupé ont été présentées en juillet 2019 à la Commission nationale sur les salaires, celle-ci a organisé, dans le courant de 2019 et au début de 2020, cinq réunions de suivi afin d'examiner les ajustements à apporter au salaire minimum compte tenu de l'augmentation du coût de la vie. Si le dialogue tripartite à cet égard a progressé, aucun consensus n'a été trouvé au sujet des ajustements proposés <sup>17</sup>.
24. Dans le cadre de sa réponse immédiate à la crise, le BIT a demandé qu'il soit procédé à une évaluation des incidences du COVID-19 sur le marché du travail à l'aide du modèle de projection du PCBS. L'analyse ainsi réalisée a permis d'élaborer un ensemble de recommandations stratégiques concernant les interventions économiques à mener à court terme pour atténuer les effets du confinement ainsi que les réformes structurelles à mettre en œuvre à moyen terme. Les conclusions et recommandations sont en train d'être intégrées à la stratégie nationale de l'emploi.
25. À la fin de 2019, le BIT a entamé la révision de la loi n° 20 de 2017 sur les associations coopératives, condition préalable pour permettre à l'Organisme de coordination des coopératives de mener à bien plus efficacement sa mission de réglementation et de promotion. Il a soutenu l'organisation de consultations participatives et fourni les compétences techniques nécessaires afin que les révisions soient bien alignées sur la recommandation (n° 193) sur la promotion des coopératives, 2002, et sur les meilleures pratiques internationales. Les dernières modifications de la loi seront apportées en septembre 2020 et soumises au conseil de l'Organisme de coordination des coopératives pour validation.

## **2. Renforcer la gouvernance du travail et la réalisation des principes et droits fondamentaux au travail en garantissant la liberté syndicale, en consolidant la négociation collective et en améliorant les mécanismes de dialogue social**

26. Le BIT a continué d'appuyer les réformes du droit du travail qui sont indispensables pour remédier aux inégalités touchant le marché du travail et permettre la concrétisation des droits au travail. En 2019, il a facilité un dialogue tripartite afin de débattre des points d'accord et de désaccord concernant les propositions d'amendement à la législation. Si un terrain d'entente a été trouvé pour certaines de ces propositions, de nombreuses autres réformes de fond ne font pas encore l'objet d'un consensus. Le ministère du Travail prévoit donc de tenir à ce sujet des concertations séparées avec les travailleurs et avec les employeurs avant de reprendre les consultations tripartites. En outre, un examen de la conformité de la loi avec la convention (n° 190) sur la violence et le harcèlement, 2019, a été réalisé. À son issue, 16 amendements et 19 recommandations supplémentaires ont été proposés.
27. À la fin de 2019, le BIT a organisé à l'intention des travailleurs et des employeurs une série d'ateliers de renforcement des compétences en matière de négociation, notamment collective. À cette occasion, les participants ont reçu des orientations sur les

---

<sup>17</sup> ILC.109/DG/APP.



outils et les concepts liés à la négociation collective, et le dialogue bipartite a été promu en tant qu'outil permettant de favoriser efficacement des relations professionnelles saines. À l'avenir, le BIT compte organiser des séances de formation à l'activité syndicale où sera abordé un large éventail de sujets, l'accent étant mis sur la négociation sectorielle dans les secteurs économiques où les travailleurs, et surtout les travailleuses, subissent de mauvaises conditions de travail.

- 28.** En vue de promouvoir davantage le travail décent des femmes sur le marché du travail palestinien, le BIT a appuyé le lancement, à la fin de 2019, de la deuxième campagne d'information menée par la PGFTU à l'intention des travailleuses, notamment celles employées dans des écoles et jardins d'enfants privés. Cette campagne a entraîné l'adhésion de 2 500 femmes supplémentaires à la PGFTU et donné lieu à la création de 21 comités professionnels, qui bénéficieront des formations à l'activité syndicale et à la négociation sectorielle que le Bureau prévoit d'organiser.
- 29.** S'appuyant sur les recommandations issues de l'examen du droit du travail sous l'angle du genre mené par le BIT et sur des données collectées récemment par la PGFTU au sujet des atteintes commises sur le lieu de travail, le BIT et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ont aidé la fédération à recenser les organisations de la société civile qui pourraient former avec elle une alliance solide pour mener des campagnes de mobilisation en faveur d'une réforme législative et de la protection des droits des travailleurs contre la violence et le harcèlement sur le lieu de travail.
- 30.** En décembre 2019, de concert avec le Bureau des activités pour les employeurs (ACT/EMP), le BIT a organisé à l'intention de 120 membres de la Fédération palestinienne des chambres de commerce, d'industrie et d'agriculture un atelier axé en particulier sur le renforcement des capacités de gouvernance, de gestion et d'organisation des membres de l'assemblée générale de la fédération, afin qu'ils puissent contribuer réellement au dialogue sur l'élaboration des politiques socio-économiques et être représentés plus efficacement.
- 31.** Le BIT a continué de renforcer les capacités du ministère du Travail aux fins d'une administration du travail plus efficace et plus réactive. Grâce à l'appui qu'il a apporté, la première Conférence des services palestiniens d'inspection du travail, qui a réuni de hauts responsables du ministère, des partenaires locaux et des représentants des employeurs et des travailleurs, a eu lieu en novembre 2019. Pendant la conférence, les principales lacunes du système d'inspection du travail ont été examinées et les bonnes pratiques des pays voisins présentées. Immédiatement après, le BIT a procédé à une évaluation globale des services palestiniens d'inspection du travail. Un plan de réforme conforme à la convention (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947, est en cours d'élaboration.
- 32.** Au dernier trimestre de 2019, en collaboration avec le Centre international de formation de l'OIT à Turin, le BIT a organisé un cours d'initiation professionnelle à l'intention de 25 inspecteurs cisjordanien de la sécurité et santé au travail, et a alloué des bourses à des représentants tripartites pour leur permettre de participer à une formation sur les moyens d'améliorer la sécurité et la santé dans les micro et petites entreprises. À la même période, il a conduit un atelier sur la mise en œuvre de la planification stratégique destiné à des hauts responsables des services d'inspection du travail.
- 33.** Les efforts que le ministère du Travail et les partenaires sociaux ont déployés pour que le dialogue social reste au cœur de l'action face au COVID-19 ont été mis en évidence par l'accord tripartite conclu en mars 2020, la revitalisation de la Commission tripartite des

politiques du travail entreprise en août et l'organisation d'une conférence sur le dialogue social qui doit se tenir en novembre 2020. L'engagement des mandants tripartites en faveur du renouvellement et du renforcement du dialogue social sera essentiel pour faire progresser l'Agenda du travail décent et pour améliorer la planification de l'avenir du travail dans le territoire palestinien occupé.

- 34.** En août 2020, la Commission tripartite des politiques du travail s'est réunie pour la première fois depuis 2015 et est convenue d'organiser, avec l'appui du BIT, une conférence sur le dialogue social qui doit se tenir en novembre 2020. Les participants à cette conférence examineront les incidences du COVID-19 sur le marché du travail et mettront au point un document d'orientation applicable dans la pratique en vue d'institutionnaliser le dialogue social et de rétablir le respect des principes du travail décent sur le marché du travail. Une équipe spéciale tripartite chargée de collaborer avec le BIT à l'organisation de la conférence a été constituée.

### **3. Soutenir la mise en œuvre et le développement du système palestinien de sécurité sociale et l'extension de la protection sociale à tous**

- 35.** Depuis novembre 2019, le BIT continue d'aider les institutions palestiniennes chargées d'apporter une protection sociale, notamment aux plus pauvres et aux plus vulnérables. Étant donné que la pauvreté touche près de 30 pour cent de la population totale, l'accès à des services sociaux inclusifs et le soutien du revenu restent deux domaines d'action prioritaires pour les mandants. L'OIT, en collaboration avec l'UNICEF et le PAM, aidera le ministère du Développement social à améliorer la fourniture d'un ensemble de services et de prestations de protection sociale essentiels, en particulier aux groupes prioritaires en situation de vulnérabilité, comme les personnes âgées et les personnes handicapées.
- 36.** En matière de sécurité sociale, le BIT maintient l'appui qu'il apporte de longue date à la Caisse palestinienne de sécurité sociale, en l'aidant à déployer un régime de sécurité sociale destiné aux travailleurs palestiniens du secteur privé. En décembre 2019, il a proposé un plan de travail visant à relancer le dialogue sur la réforme de la sécurité sociale en prenant pour base la loi n° 9 de 2016 sur le régime d'assurance sociale, dont l'application a été suspendue. Toutefois, en raison des restrictions liées au COVID-19, les ateliers qui devaient suivre n'ont pas pu avoir lieu. En attendant que ces ateliers puissent se tenir, les travaux conceptuels et analytiques se poursuivent de façon à promouvoir le dialogue. Une analyse actuarielle et une étude de faisabilité relatives à l'assurance-chômage ont ainsi été lancées en août 2020. Les différents moyens d'intégrer l'assurance-chômage à un sous-ensemble de prestations sociales au cours de la première phase de mise en œuvre seront présentés à une commission tripartite avant la fin de 2020 et seront examinés dans le cadre d'un dialogue national plus large, en vue d'un déploiement progressif de ces prestations pour les travailleurs du secteur privé dans le territoire palestinien occupé.
- 37.** Le rapport d'évaluation actuarielle du régime de retraite du secteur public élaboré par le BIT a été approuvé par l'équipe technique et par le conseil d'administration de la Caisse de pension publique au début de 2020. La commission technique qui doit être constituée par la suite sera chargée de suivre l'élaboration de recommandations concernant les réformes de politiques publiques à mettre en œuvre, le but étant d'aider le conseil d'administration à garantir la viabilité financière à long terme de la caisse.

## ► IV. Prochaines étapes

---

38. La détérioration de la situation du marché du travail dans le territoire palestinien occupé, exacerbée par l'épidémie de COVID-19, met l'Autorité palestinienne face à d'importantes difficultés techniques et financières, d'autant plus que les recettes fiscales sont en baisse et qu'il faudrait, pour répondre à une demande croissante, investir davantage dans la santé et le bien-être de la population et apporter un appui accru au secteur privé.
39. Il est possible de faire progresser l'Agenda du travail décent et la justice sociale en faveur du peuple palestinien en intensifiant le dialogue social tripartite et en trouvant des moyens de protéger les travailleurs dans un contexte économique marqué depuis longtemps par le chômage et une croissance au point mort. Comme l'a souligné le Conseil d'administration dans les orientations qu'il a formulées à sa 337<sup>e</sup> session (octobre-novembre 2019), il importe tout autant de promouvoir la bonne gouvernance et d'améliorer l'efficacité des institutions, car il s'agit d'un pilier essentiel de l'édification de l'État palestinien et d'un moyen fondamental de protéger les travailleurs et d'accroître l'attractivité du secteur privé.
40. Le Conseil d'administration est invité à prendre note du fait qu'il faut de toute urgence élargir et diversifier l'aide au développement en faveur des travailleurs palestiniens et, de façon plus générale, du marché du travail palestinien. Pour résoudre les problèmes qui se posent sur ce marché en constante évolution, en particulier ceux liés au COVID-19, il est primordial d'élargir l'appui aux programmes de perfectionnement des compétences et d'employabilité ainsi qu'aux programmes actifs du marché du travail, et de continuer à soutenir les initiatives de protection sociale.

## ► Projet de décision

---

41. **Le Conseil d'administration prend note par correspondance des informations figurant dans le document GB.340/POL/5.**